

ARRÊTÉ
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Communauté

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination du Préfet de l'Allier, M. TREFFEL Jean-Francis ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires ;

VU les articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux concertations du public hors procédure particulière ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS ;

VU l'article R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 18 mai 2021 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise des arrêtés de SIS pour l'Allier ;

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que les parcelles concernées font l'objet d'une pollution avérée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 13 décembre 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R 125-44 II ;

CONSIDÉRANT que le public a fait l'objet d'une consultation entre le 16 mars 2021 et le 15 avril 2021 inclus, conformément au décret 2015-1353 susvisé ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Conformément à l'article R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, les secteurs d'information sur les sols (SIS) suivants :

03SIS08076	Remblai uranifère	Commune de Le Mayet-de-Montagne
03SIS08048	Ancienne usine BOSTIK	Commune de Creuzier-le-Vieux
03SIS08069	Remblai uranifère Scierie Machin	Commune de Laprugne
03SIS08070	Stériles uranifères – Le Sac	Commune de Laprugne
03SIS08063	APPLIFIL SAS	Commune de Cusset
03SIS08075	Centre EDF-GDF SERVICES	Commune de Cusset
03SIS08081	Ancien dépôt d'hydrocarbures BP	Commune de Cusset
03SIS08117	SEDIVER	Commune de Saint-Yorre

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Chaque SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de l'Allier.

Chaque SIS est annexé au plan local d'urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question, conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : Obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 du même code fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L 125-7 du code de l'environnement, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : Notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Article 6 : Délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier, la sous-préfète de l'arrondissement de Vichy, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de l'Allier, le président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, les maires des communes de Le Mayet-de-Montagne, Creuzier-le-Vieux, Laprugne, Cusset et Saint-Yorre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 30 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE



Identification

Identifiant	03SIS08076
Nom usuel	Remblai uranifère
Adresse	La Couarle
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	LE MAYET DE MONTAGNE - 03165
Caractéristiques du SIS	Le bas-côté de la route D176, ainsi que la cour de la parcelle 0507 ont été remblayés avec des stériles miniers uranifères (stériles au sens économique du terme, mais non exempts de radioéléments). Une cartographie des rayonnements ionisants, réalisée par AREVA Mines en 2012, a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque compte-tenu des usages constatés en 2012. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium n'ayant pas clôturé leur droit d'exploitation, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

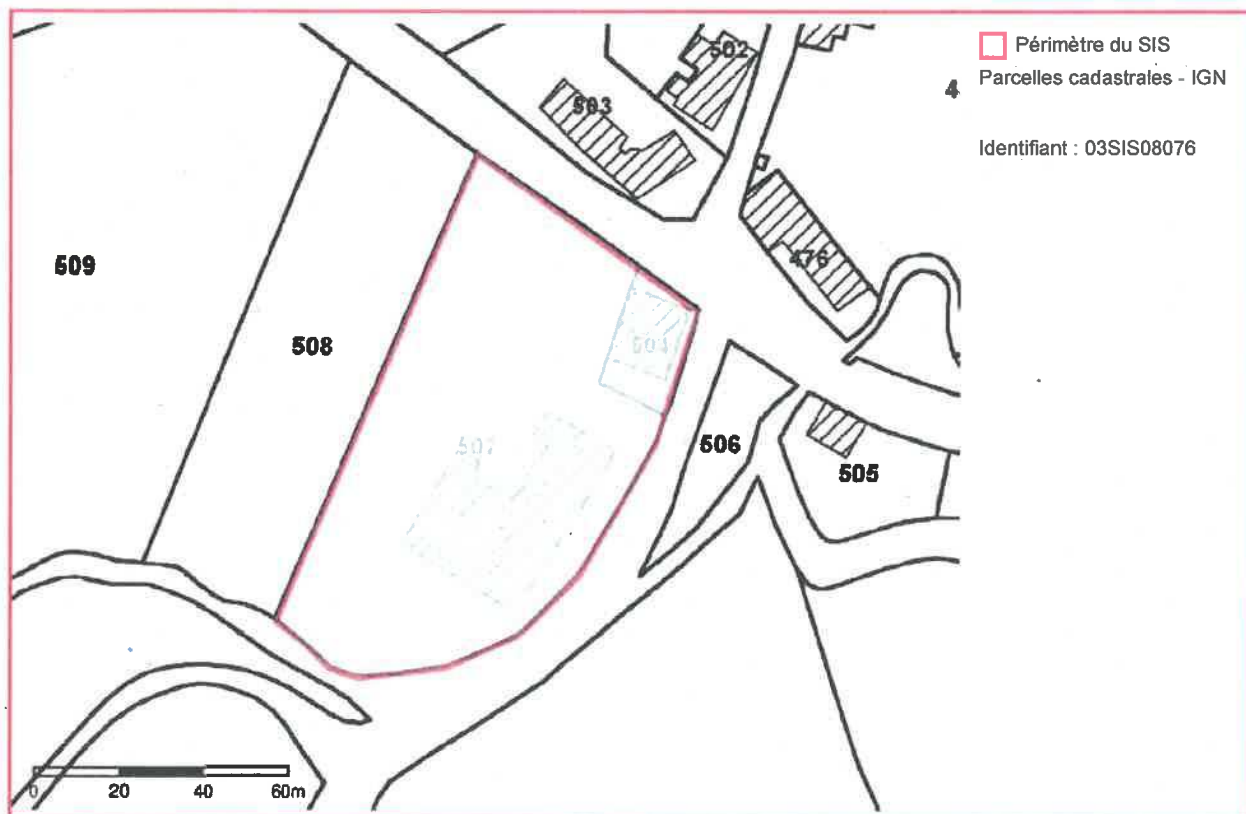
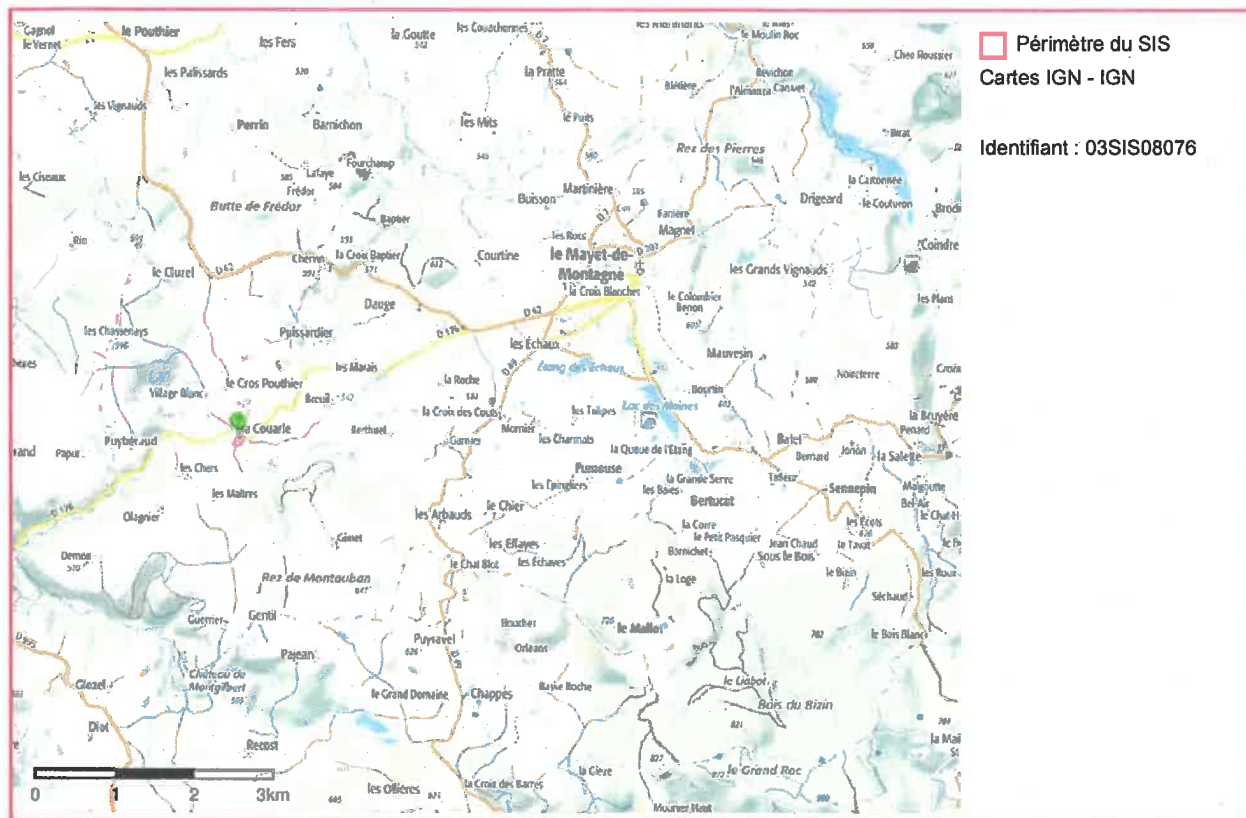
Coordonnées du centroïde	748131.0 , 6551201.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3286 m ²
Perimètre total	279 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE MAYET DE MONTAGNE	0E	504	04/10/2018
LE MAYET DE MONTAGNE	0E	507	04/10/2018

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08048
Nom usuel	Ancienne usine BOSTIK
Adresse	Rue du commandant Aubrey .
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	CREUZIER LE VIEUX - 03094
Caractéristiques du SIS	La zone industrielle de VICHY-RHUE a été aménagée sur une ancienne décharge qui a été exploitée jusqu'en 1947. C'est en 1970 que la Société Charles AURAIX devenue par la suite BOSTIK s'installe sur ce site pour y fabriquer des colles, adhésifs industriels et produits pour la chaussure, à partir de matières premières telles que latex, solvants, caoutchouc naturel et synthétique, résines et nitro-cellulose stockées sur place. Cette activité, classée au titre ICPE, s'est arrêtée en 2001. Une pollution des sols et de la nappe a été diagnostiquée en 2001 et toujours présente. L'exploitant a rempli ses obligations liées à la cessation d'activité ICPE de l'époque.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0020	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0020

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	731850.0 , 6562520.0 (Lambert 93)
Superficie totale	21389 m ²
Perimètre total	735 m

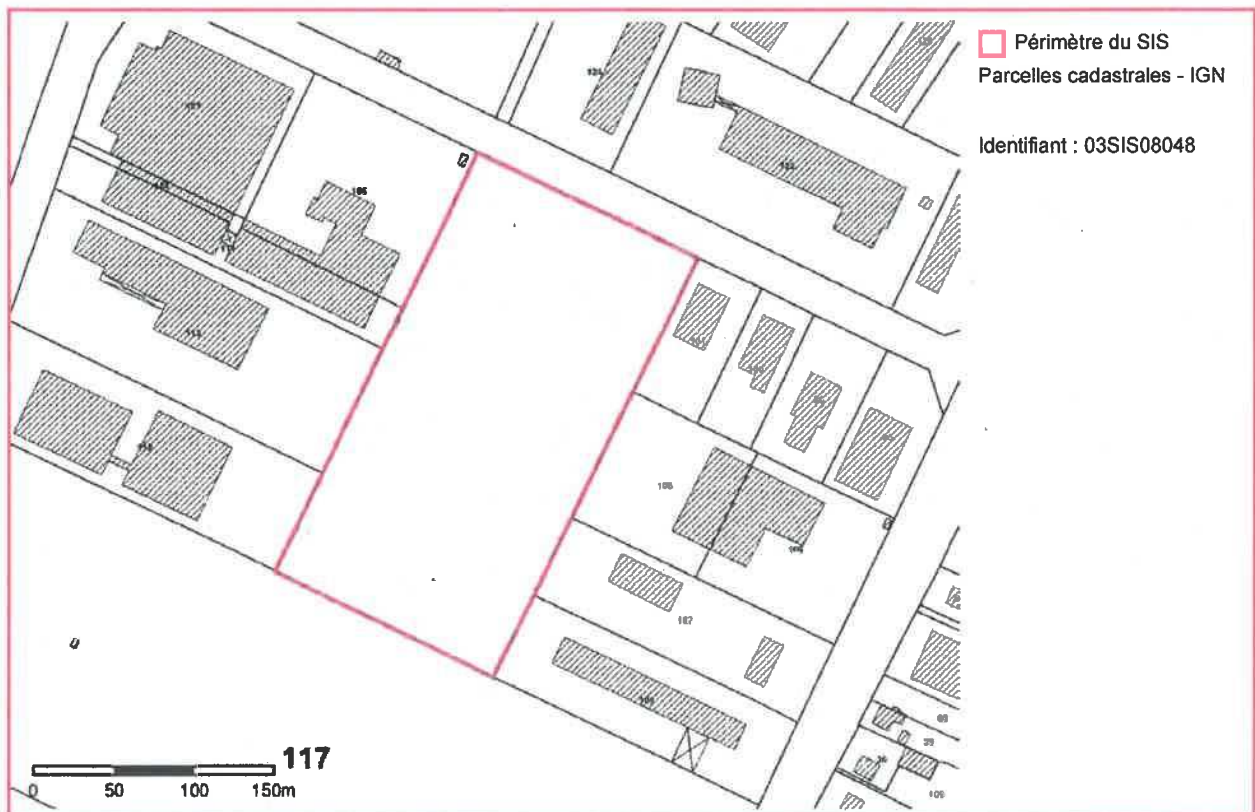
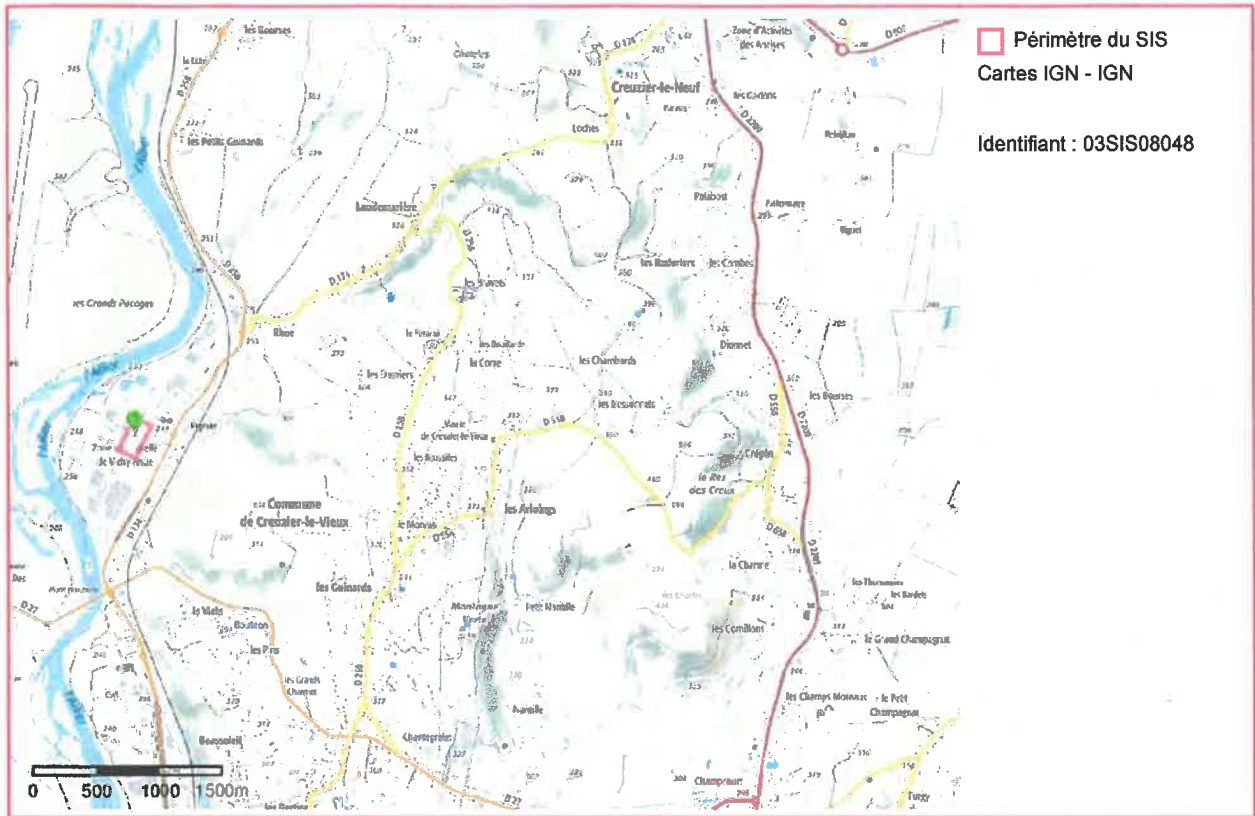
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CREUZIER LE VIEUX	AT	219	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	220	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	221	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	222	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	223	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	224	15/11/2016
CREUZIER LE VIEUX	AT	225	15/11/2016

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 03SIS08069
Nom usuel Remblai Uranifère Scierie Machin
Adresse la prugne
Lieu-dit
Département ALLIER - 03
Commune principale LAPRUGNE - 03139
Caractéristiques du SIS Le chemin à cheval sur les parcelles AO 20 et 21, a été remblayé avec des stériles miniers uranifères (stériles au sens économique mais pas exempt de radioéléments). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA Mines en 2013 a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2013. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium n'ayant pas clôturés leur droit d'exploitation, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 757427.0 , 6542790.0 (Lambert 93)

Superficie totale 6576 m²

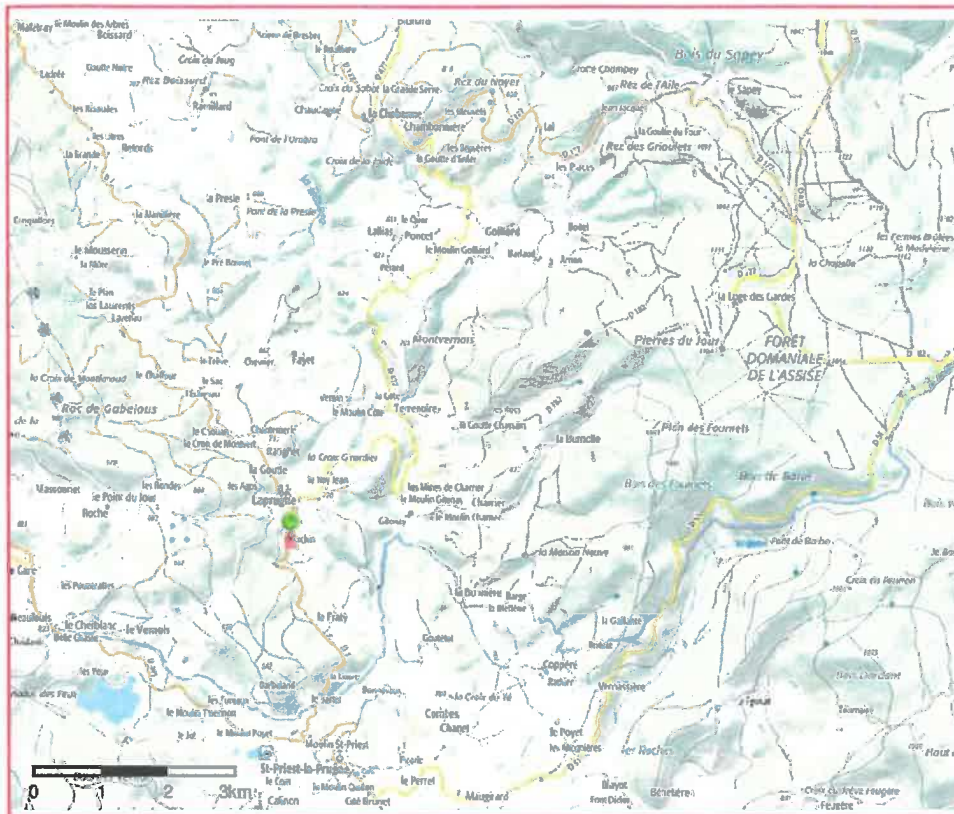
Perimètre total 551 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

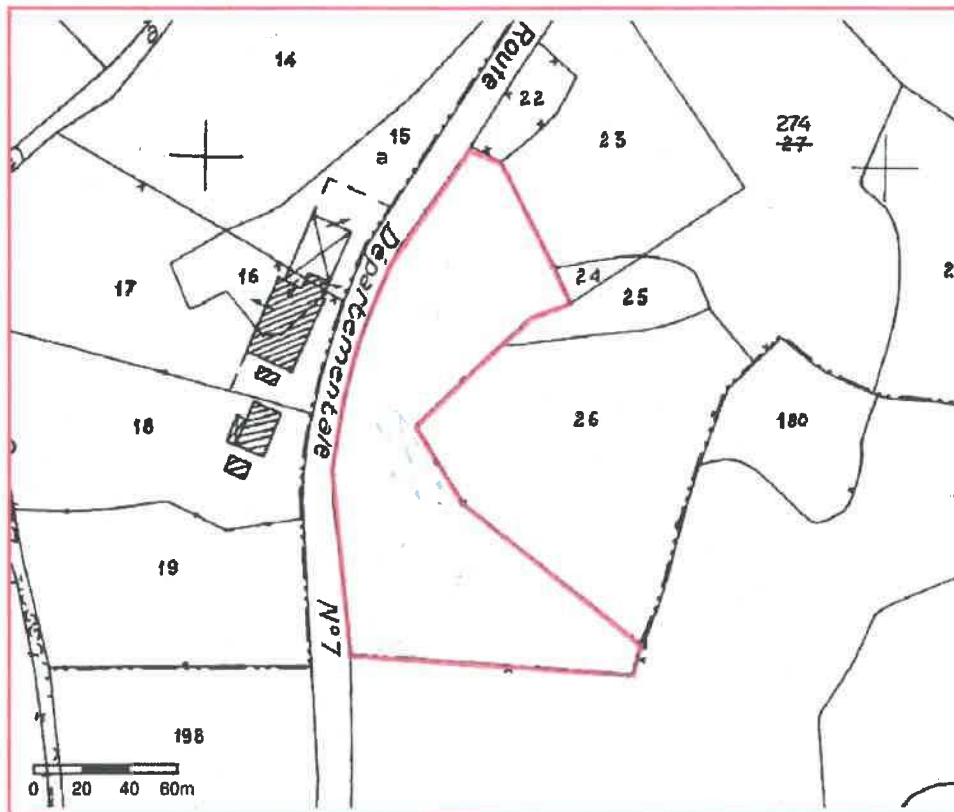
Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAPRUGNE	AO	20	02/10/2018
LAPRUGNE	AO	21	02/10/2018

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 03SIS08069



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 03SIS08069



Identification

Identifiant	03SIS08070
Nom usuel	Stériles uranifères - Le Sac
Adresse	le sac
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	LAPRUGNE - 03139
Caractéristiques du SIS	Un chemin a été remblayé à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site en 2013, qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

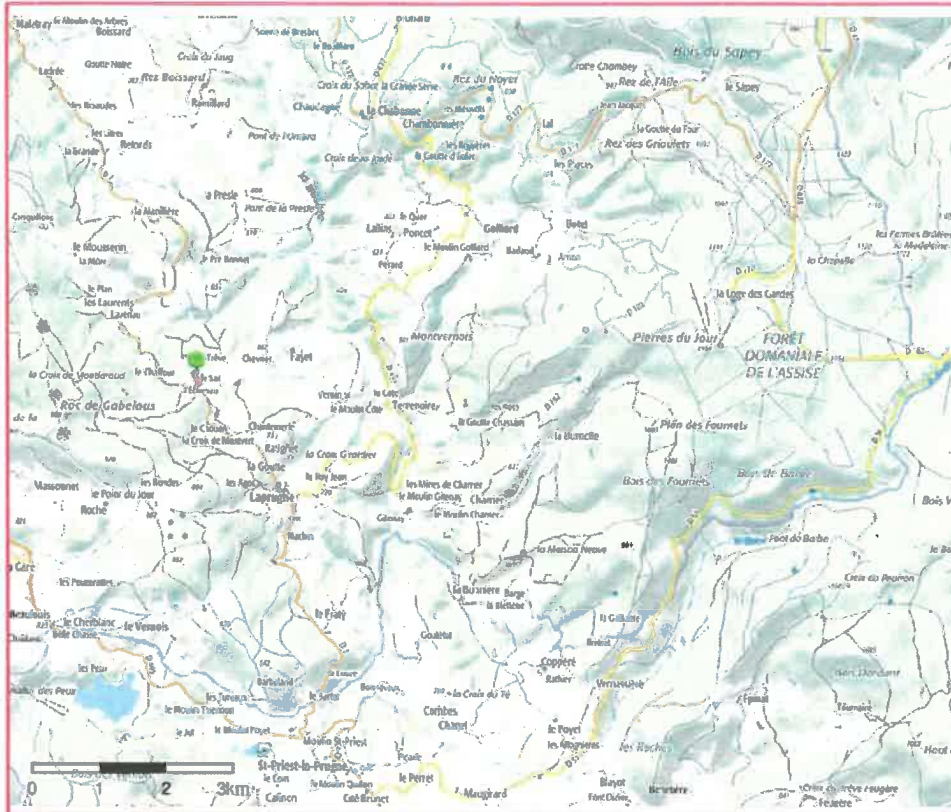
Coordonnées du centroïde	756448.0 , 6544426.0 (Lambert 93)
Superficie totale	912 m ²
Perimètre total	319 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

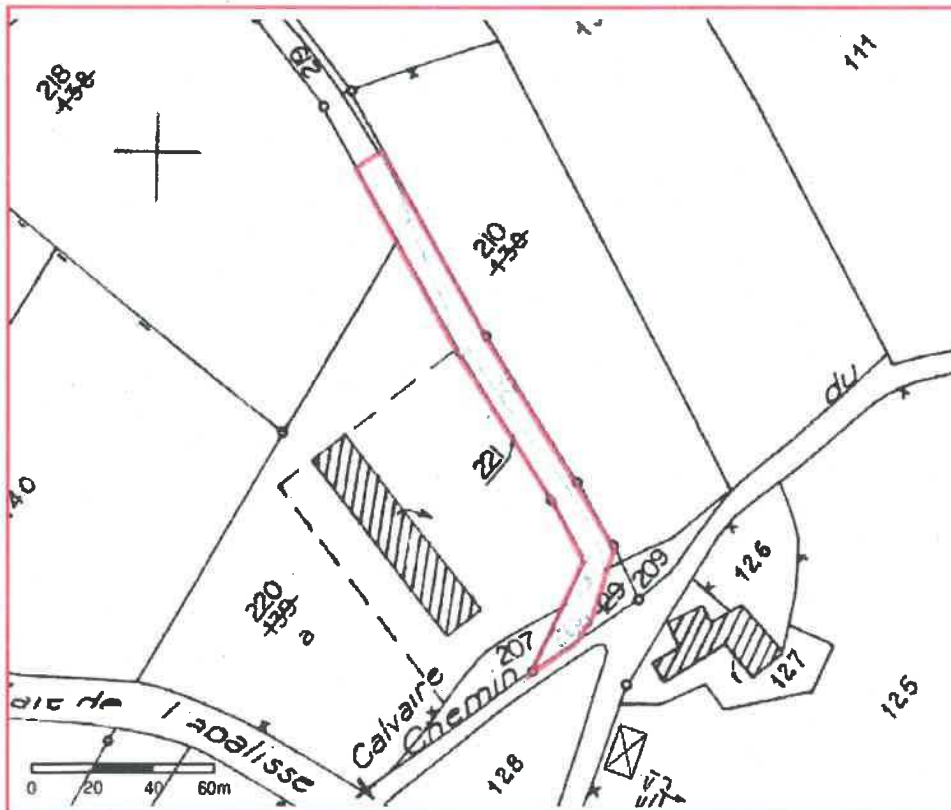
Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAPRUGNE	AI	208	02/10/2018
LAPRUGNE	AI	211	02/10/2018
LAPRUGNE	AI	221	02/10/2018

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 03SIS08070



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 03SIS08070



Identification

Identifiant	03SIS08063
Nom usuel	APPLIFIL SAS
Adresse	24, rue Jean Desorges
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	CUSSET - 03095
Caractéristiques du SIS	<p>La société APPLIFIL SAS, filiale du groupe "EURODEC Industries - L'européenne de décolletage" a exploité au 24 rue Jean Desorges à Cusset un atelier de pièces mécaniques formées à froid et des unités de traitement de surface. Elle relevait du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées jusqu'en décembre 2004, date à laquelle les activités de traitement de surface ont été arrêtées sur ce site. Le reste des activités, relevant du régime de la déclaration, a été transféré sur un autre site en 2004/2005.</p> <p>L'exploitant est maintenant radié du registre du commerce.</p> <p>Le site a été racheté par la commune de Cusset en 2006. Des études environnementales ont été menées sur le site entre mars et octobre 2016, dans le cadre d'un projet de réaménagement du site. Ces études ont montré un impact significatif des sols et des eaux souterraines au droit du site par des solvants chlorés, des hydrocarbures aromatiques polycycliques et des métaux.</p>

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0047	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0047

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	735692.0 , 6559329.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10390 m ²
Perimètre total	755 m

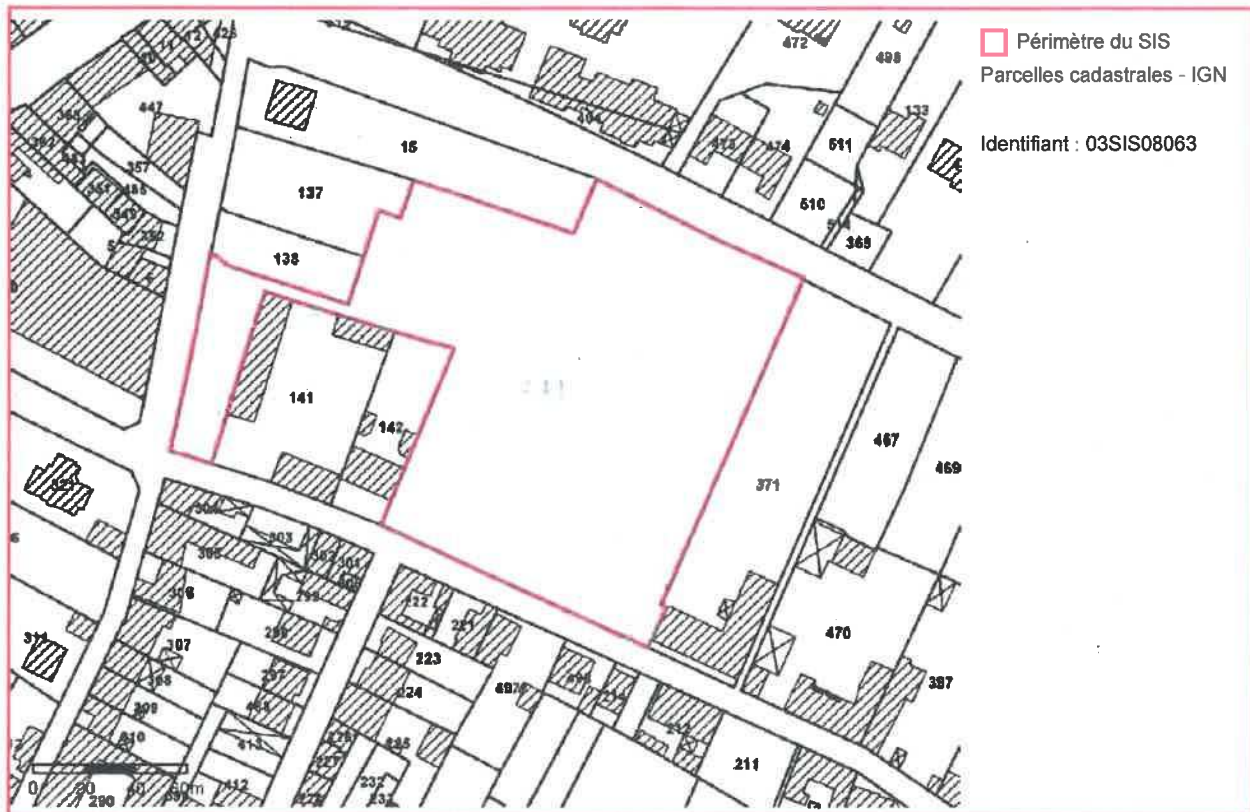
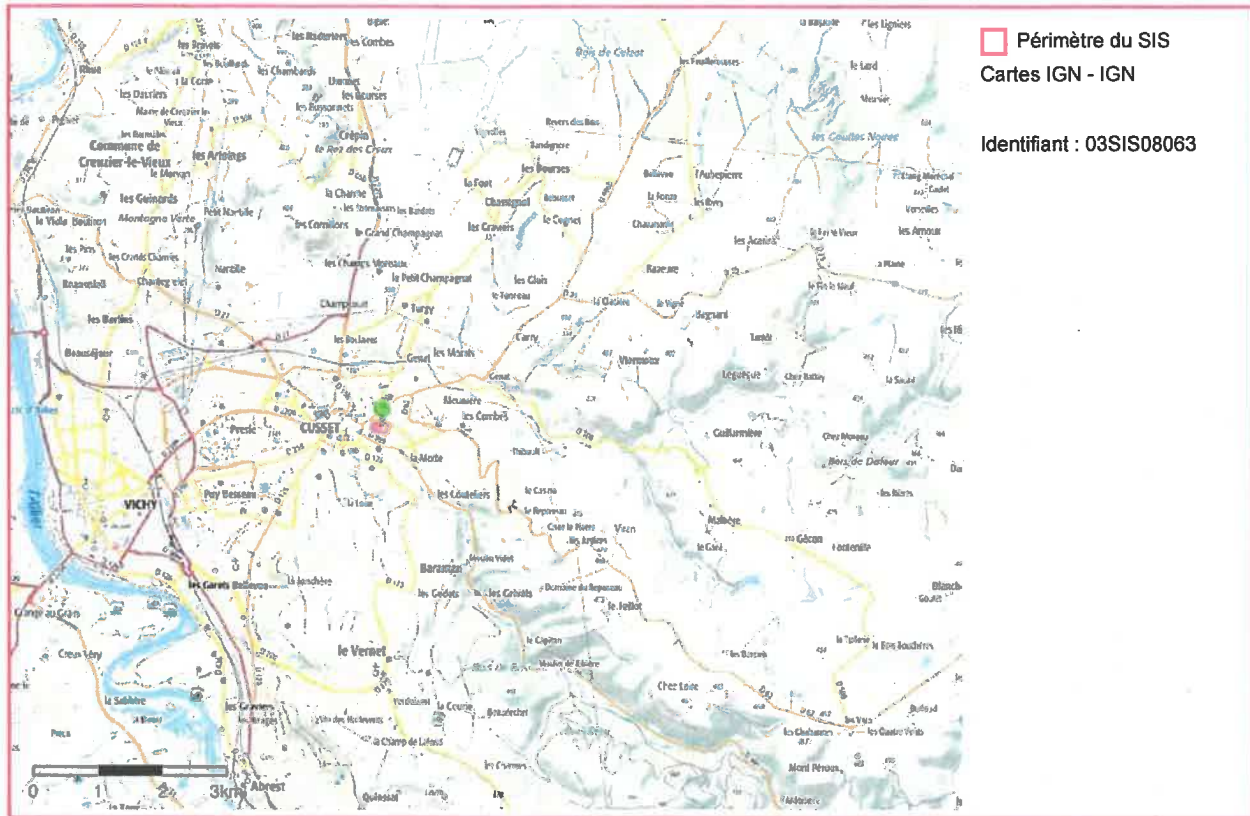
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CUSSET	BV	441	03/01/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08075
Nom usuel	Centre EDF GDF SERVICES
Adresse	19 allée Mesdames
Lieu-dit	
Département	ALLIER - 03
Commune principale	CUSSET - 03095
Caractéristiques du SIS	<p>Le terrain a accueilli de 1860 à 1955 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.</p> <p>Un diagnostic a mis en évidence l'existence de plusieurs structures souterraines contenant des sous-produits gaziers et de zones souillées par des hydrocarbures et des matières épurantes.</p> <p>Entre juillet 1994 et mars 1995, la neutralisation des structures souterraines (élimination d'environ 40 m³ de goudrons et eaux ammoniacales) et le confinement des terres souillées (environ 310 m³) ont été réalisés.</p> <p>Des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État ont été prises le 5 septembre 2000.</p>

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0001	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03:0001

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	733646.0 , 6559383.0 (Lambert 93)
Superficie totale	45617 m ²
Perimètre total	1119 m

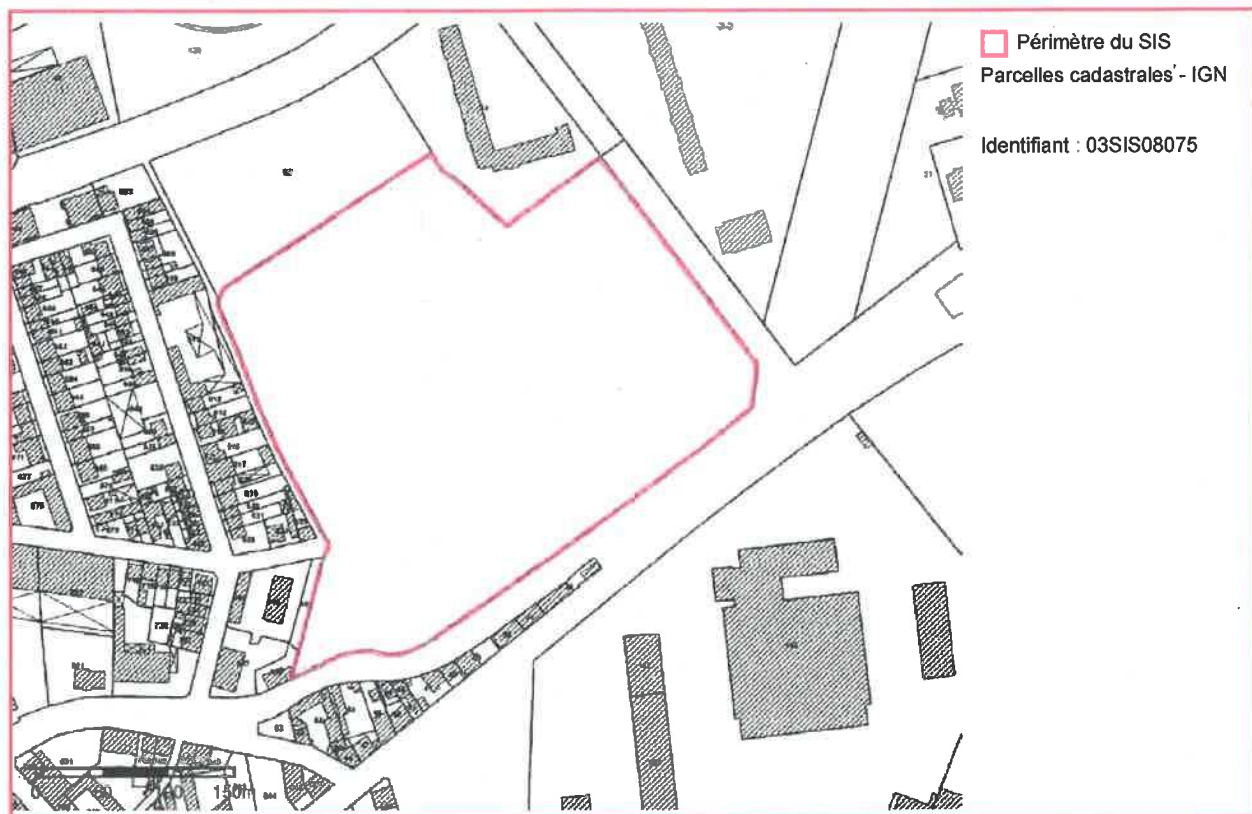
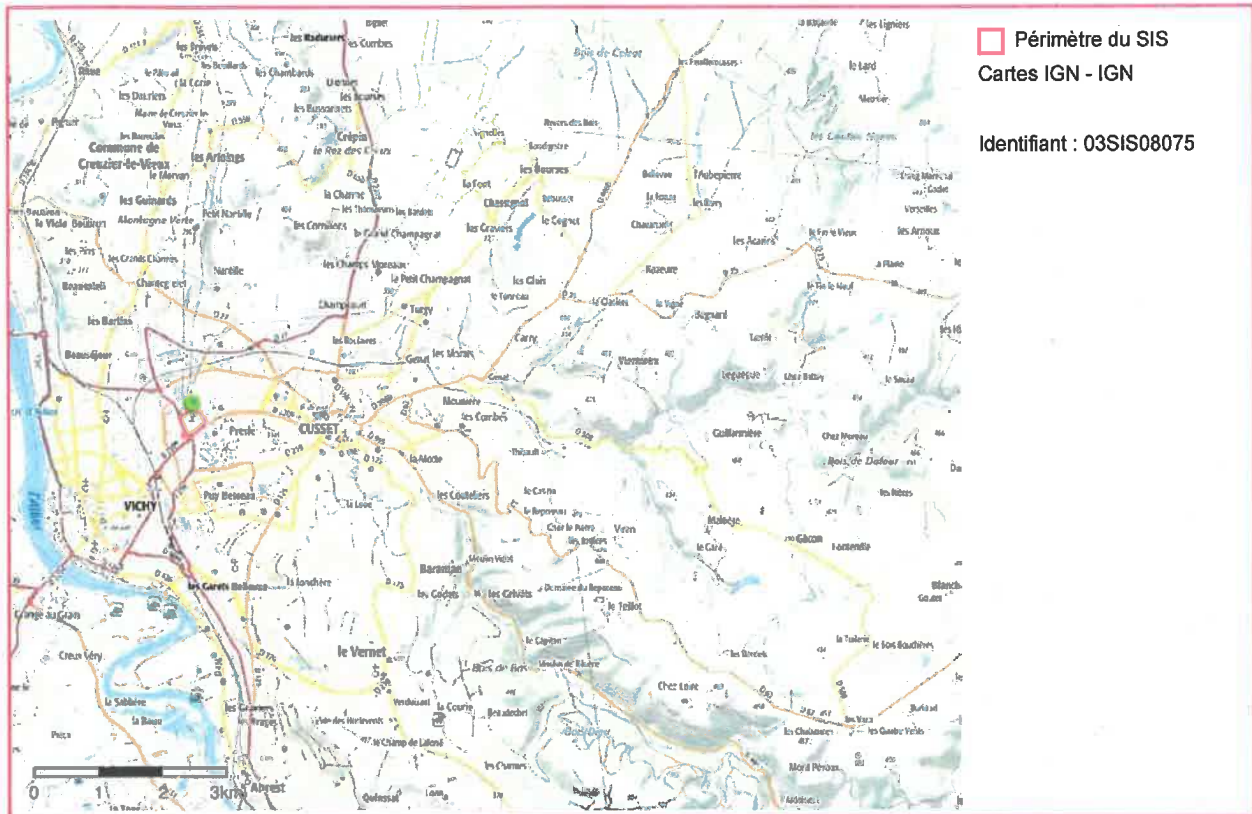
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CUSSET	CI	81	11/10/2016
CUSSET	CI	84	11/10/2016
CUSSET	CI	85	11/10/2016

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	03SIS08081
Nom usuel	Ancien dépôt d'hydrocarbures BP
Adresse	2 rue des Maraîchers
Lieu-dit	Notre dame des prés
Département	ALLIER - 03
Commune principale	CUSSET - 03095
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a accueilli un dépôt d'hydrocarbures. Du fuel domestique a été déversé dans le sol.</p> <p>Le terrain a fait l'objet de travaux de dépollution et des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État ont été signées le 26 juillet 2000.</p>
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0006	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0006

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	734862.0 , 6560129.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2756 m ²
Perimètre total	304 m

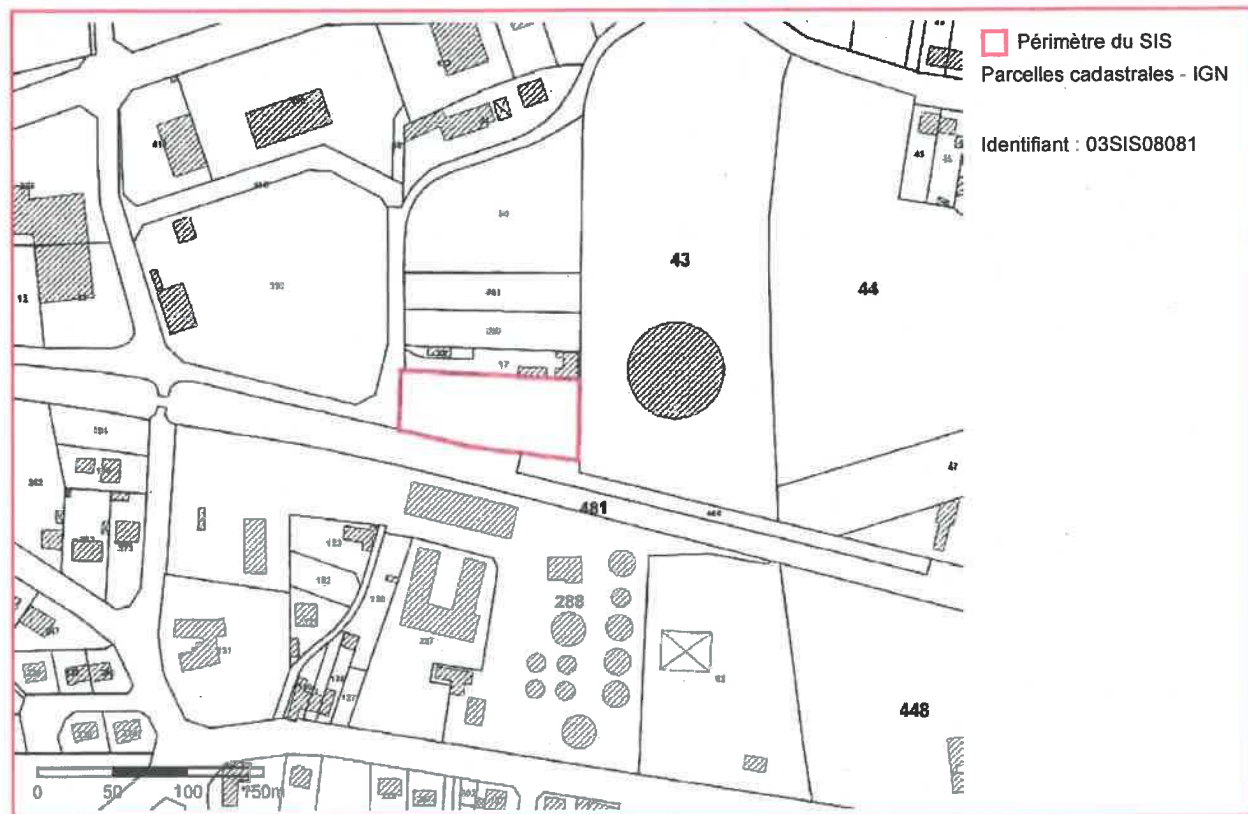
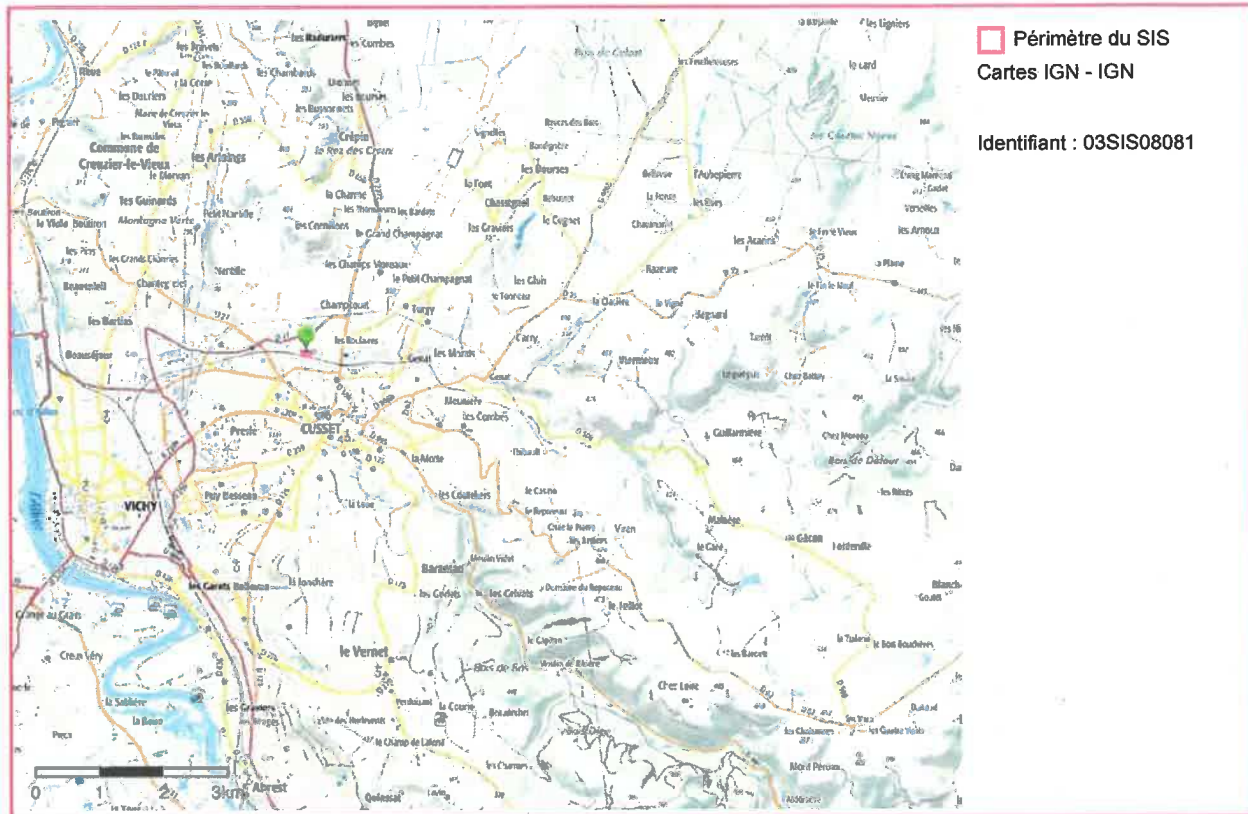
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CUSSET	BZ	16	15/11/2016

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 03SIS08117
Nom usuel SEDIVER
Adresse 25 RUE DE LA VERRERIE
Lieu-dit
Département ALLIER - 03
Commune principale SAINT YORRE - 03264
Caractéristiques du SIS La Verrerie de St-Yorre, proche de Vichy, s'est installée en 1898 dans une zone agricole. Depuis cette date diverses fabrications liées à la verrerie se sont succédées (bouteilles, isolateurs, isolateurs en verre trempé et en matériaux composites, parafoudres...). Les activités de la dernière société (SEDIVER) se sont arrêtées en septembre 2004. Une pollution a été diagnostiquée et des travaux de réhabilitation ont été menés en 2007-2008. L'exploitant a rempli ses obligations de réhabilitation pour l'usage futur (industriel).

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	03.0038	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=03.0038

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 735991.0 , 6551203.0 (Lambert 93)
Superficie totale 109931 m²
Périmètre total 2642 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT YORRE	AX	96	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	97	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	98	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	99	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	101	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	105	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	106	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	107	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	111	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	113	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	114	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	115	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	127	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	128	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	129	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	130	03/01/2017
SAINT YORRE	AX	133	03/01/2017
SAINT YORRE	BC	13	03/01/2017

Documents

Cartographie

